



La Charte d'engagement
entre le RSSB et le Bénévole intervenant à domicile (ou EHPAD)

Les caractéristiques du bénévolat à domicile:

- * C'est un engagement
- * C'est un contrat moral.
- * Le bénévolat est une activité d'écoute et d'accompagnement

Être bénévole au RSSB signifie une collaboration avec les familles, les membres du Bureau de l'association afin de répondre aux besoins et aux attentes des bénéficiaires.

Droits et devoirs du RSSB

Le RSSB s'engage à :

- * Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- * Donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
- * Confier une activité qui lui convienne dans le respect du bénéficiaire.
- * Proposer dans la mesure du possible un binôme de bénévoles qui interviendra chez les bénéficiaires.
- * Présenter le(s) bénévole(s) au bénéficiaire. Un bilan des premières rencontres s'effectue après un mois d'accompagnement avec les bénévoles.
- * Assurer sa formation et son accompagnement.
Des groupes de parole, nécessaires afin de permettre aux bénévoles de s'exprimer à partir des expériences d'accompagnement, sont proposés une fois par semestre.
- * Permettre une fois par an aux bénévoles de faire un point sur leur accompagnement, sur leur engagement et leurs motivations avec le ou la responsable des bénévoles. Des entretiens de bilan téléphoniques sont aussi proposés régulièrement aux bénévoles par le ou la responsable.
- * Aider à son insertion et à son épanouissement au sein de l'équipe, dans le respect de la confidentialité et de neutralité des échanges tant avec les bénéficiaires qu'avec les membres du Réseau.
- * Couvrir par une assurance adéquate le bénévole.

- * Conserver le droit d'interrompre à tout moment l'activité et la mission du bénévole
- pour non respect de la charte ou faute avérée, après avoir pris le temps de le rencontrer et de dialoguer avec lui.
- à la demande du bénéficiaire ou de sa famille.

Droits et devoirs du bénévole

Le **bénévole**, membre solidaire du Réseau, est investi pour apporter sa contribution au problème d'isolement et de fragilité de la personne âgée à domicile, objectif de l'association. Il se reconnaît dans les valeurs et les principes éthiques de l'association.

Le bénévolat est avant tout destiné à permettre un contact, établir une relation de confiance dans le respect de la personne. Il implique une attitude bienveillante d'attention à l'autre.

Le bénévolat est désintéressé et ne doit pas servir de support à une quelconque propagande militante, politique, commerciale ou religieuse.

Le bénévole s'engage à :

- * Respecter ces principes dans l'exercice de ses activités liées à l'association,
- * Se sentir solidaire de la promotion et du développement de l'association et par là même contribuer à la pérennité du collectif.
- * Assurer son accompagnement avec sérieux, discrétion, régularité, sans idée préconçue. Le bénévole a un devoir de confidentialité et de neutralité.
- * Respecter l'éthique et les valeurs du RSSB. Il s'engage aussi à respecter la convention et le règlement intérieur du RSSB. En cas de désaccord sur une pratique ou une attitude d'un bénévole, la décision finale incombe aux membres du Bureau après concertation.
- * Assurer son bénévolat régulièrement, selon le jour et les horaires convenus avec le ou la responsable des bénévoles et les bénéficiaires.
- * Assurer régulièrement un «retour» de ses visites auprès du responsable des bénévoles, selon les modalités établies (téléphone, ou CR écrit), particulièrement en cas de dysfonctionnement ou difficultés à gérer.
- * Communiquer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles.
- * Avertir dans un délai raisonnable s'il souhaite interrompre son engagement.

Date / Nom et signature
Présidente

Date / Nom et signature
Bénévole

Date / Nom et signature
Responsable pôle domicile